Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240524-DEC202455-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

24 MAI 2024

DEC202455

Objet : mise à disposition du marché couvert et de l'abreuvoir à l'association Amicale Laïque Georges Sand

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'une fête des écoles qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à Varennes sur Allier, l'association organisatrice de l'évènement, l'Amicale Laïque Georges Sand a besoin du marché couvert et de l'abreuvoir pour organiser cette manifestation ;

DECIDE de mettre à disposition le marché couvert et l'abreuvoir à l'association de l'Amicale Laïque Georges Sand le vendredi 21 juin 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec l'association de l'Amicale Laïque Georges Sand ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES S/ ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON